

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Le Maire de BROYES

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS
TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme MONTALI Katia	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promu : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à BROYES

le 22 avril 2024

P/Le Maire :

L'adjoint délégué

GLEIZES Pascal

